



TELETRAVAIL

CE JOUR, ALLIANCE PATS A PARTICIPÉ À UN GROUPE DE TRAVAIL

Quelques points à retenir sur l'instruction du télétravail à paraître prochainement :

- ➔ ne peut être mis en place qu'à la demande d'un agent volontaire et ne peut être imposé par la hiérarchie.
- ➔ l'attestation d'assurance ne sera plus demandée
- ➔ pas d'obligation d'une connexion à haut débit
- ➔ compatibilité avec les horaires variables

ALLIANCE PATS A DÉNONCÉ :

- LES NOMBREUX REFUS DE LA PART DE L'ADMINISTRATION ALORS MÊME QUE LES AGENTS VOLONTAIRES EXERCENT DES MISSIONS TÉLÉTRAVAILLABLES (COMP, DIALOGUE 2...)
- LES PROBLÈMES LIÉS À L'OBTENTION DU MATÉRIEL



ALLIANCE PATS
POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

